



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2016 sous le numéro de dépôt 14420

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

BOULANGER SA SJ EC
Le Hub
avenue de la Motte
59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 1992B01057

Adresse : avenue de la Motte
59810 Lesquin

Numéro du Dépôt : 2016R014420 (2016 14450) Date du dépôt : 16/09/2016

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 05/09/2016

1 - Décision : Changement(s) d'administrateur(s)

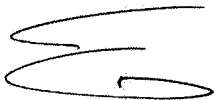
2 - Type d'acte : Procès-verbal du conseil d'administration

Changement de Président du CA

Date de l'acte : 12/09/2016

Délivré à Lille Métropole le 22 septembre 2016

Le Greffier,



2016 01462

2016

BOULANGER

SA AU CAPITAL DE 40 611 102 €
SIEGE SOCIAL : LE HUB – AVENUE DE LA MOTTE
59810 LESQUIN

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 SEPTEMBRE 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE CINQ SEPTEMBRE,
A NEUF HEURES.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur la convocation en date du 19 août 2016 qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant dans la salle de réunion.

Monsieur Francis CORDELETTE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Personne n'ayant accepté cette fonction, il n'est pas procédé à la désignation d'un Scrutateur.

Madame Emilie CIMENTI est désignée Secrétaire par le Président.

Le bureau, ainsi constitué, certifie la feuille de présence qui fait apparaître que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Sont présents / absents & excusés :

Commissaires aux Comptes	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
AINE & DELDIQUE Associés, Représentés par Rémy AINE	LRAR en date du 19 août 2016		
PWC AUDIT SA, Représentés par Philippe AERTS	LRAR en date du 19 août 2016		

Sont présents / absents & excusés :

Représentants du Comité Central d'Entreprise	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
Madame Nathalie COUVREUR	Lettre simple en date du 19 août 2016		
Madame Evelyne DESCAMPS	Lettre simple en date du 19 août 2016		
Madame Dominique HUZLER	Lettre simple en date du 19 août 2016		
Monsieur Pascal RIVASSOU	Lettre simple en date du 19 août 2016		

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- . Constatation de la démission de certains administrateurs,
- . Nomination de nouveaux administrateurs,
- . Pouvoirs pour les formalités consécutives,
- . Questions diverses.

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion. Le Président répond aux questions et donne des précisions complémentaires puis, les Actionnaires s'étant déclarés suffisamment informés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION : CONSTATATION DE LA DEMISSION DE CERTAINS ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Anne VANDENDORPE et de Messieurs Gauthier PICQUART, Éric SURDEJ et Yves RIQUET de leurs fonctions d'Administrateurs au sein de la Société.

Ces démissions prennent effet à l'issue de la présente Assemblée.

Le Président remercie les Administrateurs pour les missions exercées et leurs mandats au sein de la Société.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission de Monsieur Francis CORDELETTE de ses fonctions d'Administrateur au sein de la Société qui prendra effet le 12 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateurs de la société :

- . Monsieur Thierry MULLIEZ, né le 26 Août 1954 à ROUBAIX et demeurant Le Vert Coteau – Rue d'Hem à CROIX (59170),
- . Monsieur Olivier CAMPION, né le 9 octobre 1969 à LILLE et demeurant Domaine de l'Espadou – 6, allée Léon Desbonnets à BONDUES (59910),
- . Monsieur Bertrand CUNAUD, né le 16 octobre 1977 à NANTES et demeurant 22, allée des roseaux à VILLENEUVE D'ASCQ (59491)

Chacun des Administrateurs ayant préalablement accepté ces fonctions pour le cas où elles lui auraient été proposées et déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité avec l'exercice d'un tel mandat, ces nominations prennent effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée de quatre ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Francis CORDELETTE

La Secrétaire

Emilie GILBERTI

BOULANGER

SA AU CAPITAL DE 40 611 102 €

SIEGE SOCIAL : AVENUE DE LA MOTTE – 59810 LESQUIN

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE
-----**PROCES-VERBAL DE LA REUNION****DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 septembre 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE 12 SEPTEMBRE,
A HUIT HEURES.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par leur Président en conformité avec les règles statutaires. En entrant en séance, ils ont signé le registre de présence.

Le Président ayant été empêché, les administrateurs présents sont invités à élire le Président de séance.
A l'unanimité, Monsieur Thierry MULLIEZ est élu Président de séance.

Point sur les présences et absences :

Nom et qualité	Présent	Représenté (nom du représentant)	Absent et excusé
Monsieur Francis CORDELETTE, Président du Conseil d'Administration			x
Monsieur Olivier CAMPION, Administrateur	x		
Monsieur Bertrand CUNAUD, Administrateur	X		
Monsieur Christian DE BRONAC DE BOUGAINVILLE, Administrateur		Représenté par Monsieur Pierre Alain VIELVOYE	
Monsieur Thierry MULLIEZ, Administrateur	x		
Monsieur Pierre Alain VIELVOYE, Administrateur	x		
Monsieur Etienne HUREZ, Directeur Général	x		
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, représenté par Monsieur Philippe AERTS, Commissaire aux comptes, convoqué par LRAR en date du 7 septembre 2016			X
Audit et Commissariat AINE & DELDIQUE, représenté par Monsieur Rémy AINE, Commissaire aux comptes, convoqué par LRAR en date du 7 septembre 2016			X
Madame Nathalie COUVREUR, représentante du Comité Central d'Entreprise			X
Madame Evelyne DESCAMPS, représentante du Comité Central d'Entreprise	X		
Madame Dominique HUZLER, représentante du Comité Central d'Entreprise	X		
Monsieur Pascal RIVASSOU, représentant du Comité Central d'Entreprise	X		

Le Président constate que le quorum requis par les statuts est atteint et qu'ainsi, le Conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Constatation de la démission du Président du Conseil d'Administration de ses fonctions,
- . Désignation du nouveau Président du Conseil d'Administration,
- . Examen et approbation du projet de fusion par absorption de la Société CAP BOULANGER SCS par la société BOULANGER SA,
- . Délégation de pouvoir au Directeur Général,
- . Pouvoirs pour les formalités,
- . Questions diverses.

Avant l'ouverture des débats, le Président rappelle le caractère confidentiel des sujets que le Conseil est amené à traiter.

Après discussion, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION – CONSTATATION DE LA DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SES FONCTIONS

Le Président de séance informe les Administrateurs de la démission de Monsieur Francis CORDELETTE parvenue au siège social de la Société le 5 septembre dernier.

Cette démission qui concerne son mandat d'Administrateur et par conséquent ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, prend effet ce jour.

Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Francis CORDELETTE de son action au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Constatation faite de la démission de Monsieur Francis CORDELETTE de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, le Conseil décide de nommer en remplacement de ce dernier, Monsieur Thierry MULLIEZ en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société avec effet à l'issue du présent Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE FUSION ABSORPTION

Le Directeur Général expose les motifs qui ont conduit à envisager la fusion par absorption de la société CAP BOULANGER SCS par notre Société.

Dans le cadre d'une simplification de l'organisation juridique, sociale et économique du groupe HTM, initiée en juin 2016, il a été procédé à l'absorption par la société **BOULANGER SA** de la société CAP BOULANGER HOLDING SNC. Dans la continuité de cette première opération, le présent traité de fusion a pour objet l'absorption de la société **CAP BOULANGER SCS** par la société **BOULANGER SA**.

En effet, les deux entités exploitant des magasins sous enseigne « *Boulangier* », cette fusion-absorption permettra de faire coïncider la structure juridique avec la réalité économique opérationnelle. Cette opération permettra par ailleurs de nombreuses simplifications dont la gestion administrative, comptable et financière.

Puis le Directeur Général présente aux Administrateurs les conditions et modalités de la fusion telles qu'elles sont relatées dans le projet de traité de fusion.

ly p1V

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L.236-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux dispositions générales de la fusion et de la scission.

La société **CAP BOULANGER SCS** fera apport de l'ensemble de ses éléments d'actif à **BOULANGER SA**, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité du passif.

Si la fusion est réalisée :

- le patrimoine de **CAP BOULANGER SCS** sera transmis à **BOULANGER SA** dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la **SOCIETE ABSORBEE** à cette date, sans exception,
- **BOULANGER SA** sera débitrice des créanciers de **CAP BOULANGER SCS** aux lieux et places de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard,
- **BOULANGER SA** émettra des titres et procèdera à une augmentation de capital, réservée à **HIGH TECH MULTICANAL GROUP SA**, sur la base d'une parité déterminée dans le traité de fusion.

La société **CAP BOULANGER SCS** sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et le Conseil d'Administration autorise l'opération de fusion par absorption envisagée.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR AU DIRECTEUR GENERAL

En conséquence des décisions prises à la précédente résolution, le Conseil d'Administration charge Monsieur Etienne HUREZ, Directeur Général de la Société, de mener l'opération de fusion par absorption de la société **CAP BOULANGER SCS** par notre Société en ce compris de signer le traité de fusion et plus généralement de faire le nécessaire en vue de la réalisation de la fusion, notamment toutes les formalités afférentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Le Président

Monsieur Thierry MULLIEZ



Un Administrateur

